



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense : structures administratives

Question écrite n° 18102

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge M. le ministre de la défense sur l'avancement de la création d'un centre "EPIDE" Toulousain. Ce centre favorise la réinsertion de jeunes en détresse sociale grave, grâce à un projet éducatif global. La région Midi-Pyrénées est l'une des seules de France qui ne sont pas dotées d'un tel centre. En juillet 2010, le maire de Toulouse et le Préfet de région s'étaient accordés pour un lieu d'implantation à Toulouse, chemin de Tucaut. Deux années et demie étant passées, il convient de réaliser un bilan d'étape sur ce projet car de son état d'avancement dépend le versement de subventions européennes au titre du FEDER. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui détailler le calendrier de la création d'un centre EPIDE à Toulouse et de lui indiquer quelles subventions pourraient être mobilisées pour financer ce projet.

Texte de la réponse

L'établissement public d'insertion de la défense (EPIDe), créé en 2005, compte à ce jour 18 centres d'accueil en France. Cet établissement est placé sous la co-tutelle des ministères chargés de l'emploi, de la ville et de la défense. La tutelle de premier rang est exercée par les ministères chargés de l'emploi et de la ville, qui sont les financeurs de l'EPIDe et qui sont donc en position de proposer, avec la direction générale de l'établissement, l'inscription d'une nouvelle implantation à l'ordre du jour du conseil d'administration. Le développement de l'offre de l'EPIDe dans le sud-ouest, par la création d'un centre à Toulouse, a été inscrit au contrat d'objectifs et de moyens conclu entre l'État et l'établissement le 2 février 2009. La parcelle d'une superficie de 103 995 m² concernée par ce projet, située chemin de Tucaut, a été transférée en pleine propriété à l'EPIDe par le décret n° 2009-310 du 19 mars 2009 portant apport au profit de l'établissement public d'insertion de la défense d'immeubles domaniaux. A ce stade, un certain nombre de contraintes reste à lever parmi lesquelles notamment les trois éléments suivants : la ville de Toulouse n'a pas encore modifié le plan local d'urbanisme qui limite la constructibilité de la zone destinée à l'édification du centre, du fait de son classement en terres agricoles ; l'EPIDe n'a pas encore reçu confirmation du maintien du montant des fonds européens de développement régional nécessaires à l'opération, dans le programme européen d'aide au développement pour les années 2014-2020 ; enfin, l'ouverture d'un nouveau centre nécessite le recrutement de personnels d'encadrement à soumettre à l'accord du conseil d'administration de l'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18102

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1448

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6933